

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT

**MAIRIE
DE
LOUDUN**

DELIBERATION N° 2020.1.1
Nomenclature N° 6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2020

Date de la convocation
11.02.2020

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 21
Votants 23

L'an deux mille vingt,
le dix neuf février,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme DUBOIS, M. JAGER, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. DUCROT, Adjoints ;
M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAURIN-MAUBERGER, M. VIVIER
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, M. VILLAIN, Mme RENÉLIER, M. VION, Mme AUMOND, M. PERREAU, M. LANTIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme ROY-POIRAULT, M. DUPUIS, Mme THIBAUT, Mme PETIT, Mme GIROIRE, Mme TRAVOUILLO, M. MARSAL, Mme POINTIS.

Pouvoir de Mme Christine ROY-POIRAULT à M. André KLING

Pouvoir de Mme Geneviève TRAVOUILLO à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Elaboration du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement, notamment dans ses articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27.

C'est pourquoi, la commune a rédigé son document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM), qui indique les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et les consignes de sécurités répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts ;
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique (liés à l'activité humaine), ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses (par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation).

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **25 FEV. 2020**

Affiché le : **25 FEV. 2020**

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20200219-2020-1-1-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document. La commune de LOUDUN est soumise aux risques :

- **Naturels** : Inondation, mouvements de terrains, évènements climatiques exceptionnels, sismique,
- **Technologiques** : Transport de matières dangereuses, nucléaire

Le rôle de la commune face aux risques :

- Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements.
- Informe les citoyens (DICRIM).
- Élabore le plan communal de sauvegarde (PCS) pour faire face aux situations de crise.
- Gère la crise en déclenchant le PCS.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement » du 13 janvier 2020,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce document, qui sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie pendant au moins deux mois, puis diffusé sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

